EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT PLACE GABRIEL PERI DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2015

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT que le forum des associations aura lieu le dimanche 06 septembre 2015, place Gabriel Péri.

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: En raison d'une manifestation il est interdit de stationner sur la place G. PERI le dimanche 06 septembre 2015 de 6h00 à 17h00.

<u>ARTICLE 2</u> : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 3</u>: Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 03 septembre 2015.

LE MAIRE Stéphane ARNAUD

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION